

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 27 AVRIL 2026****DELIBERATION N°2026/2704-02****Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 27 avril à 09h00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 14 avril 2026 envoyée aux membres par courriel le 16 avril 2026.

Conseil d'Administration du SDIS				
Séance du 27 avril 2026				
<u>Liste des présents</u>				
Membres du CASDIS				
<u>Représentants du Conseil Départemental</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	Membre titulaire	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre titulaire	Visioconférence
	DARTRON	Jean	Membre titulaire	Visioconférence
	JOAB	Catherine	Membre titulaire	Visioconférence
	THOMAS	Fabienne	Membre titulaire	Visioconférence
<u>Représentants des communes</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yvelise	Membre titulaire	Visioconférence
	OTTO	Jules	Membre titulaire	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre titulaire	Visioconférence
	BALTYDE	Rosan	Suppléant de M. COURTOIS	Visioconférence
	NEBOR	David	Membre suppléant	Visioconférence

Présents de droit			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
RICHARD-RENDOLET	François-Xavier	Directeur de cabinet	Visioconférence
Ont assisté à la séance du CASDIS avec voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
C.G MONTGENIE	Sylvain	DD SIS	Présentiel
DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG	Présentiel
CNE PHERON	Steve	SPP Officier (Suppléant)	Visioconférence
ADJ. ZOU	Jocelyn	SPPNO (Titulaire)	Présentiel
BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Titulaire)	Présentiel
ADJ. AGASTIN	Alain	SPVNO (Titulaire)	Présentiel
Ont assisté à la séance du CASDIS sans voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
SCHMIDER	Jean-Marie	DRFIP (Conseiller aux décideurs locaux)	Visioconférence
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
COL. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
LCL CONDO	Joël	Chef d'Etat-major	Présentiel
MARC	Corinne	Cheffe du GBCP	Présentiel
BOLMIN	Xavier	Chef du Service Budget - Finances	Présentiel
LCL VALMY-DHERBOIS	Didier	Chef du GIL	Présentiel
LCL BRUDEY	Guillaume	Chef du GTO	Présentiel
ZORA	Christen	Cheffe du GRH	Présentiel
CDT TASSIUS	Gilles	Adjoint à la Cheffe du GRH	Présentiel
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Danielle MINATCHY, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe n°2025/1510-06 du 15 octobre 2025 portant vote des contributions communales 2026,

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Adopte le budget primitif 2026 voté par chapitres et intégrant le plan d'équipement, ainsi que ses annexes. Précise que le budget primitif 2026 est équilibré comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	49 239 532,68 €	8 837 603,02 €
Recettes	49 239 532,68 €	8 837 603,02 €
Equilibre/déséquilibre	0	0

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SDIS 971.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	11
Votants	10
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	08
Voix contre	00
Abstention	02

Le Président du Conseil d'Administration



Henry ANGELIQUE



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Guadeloupe**

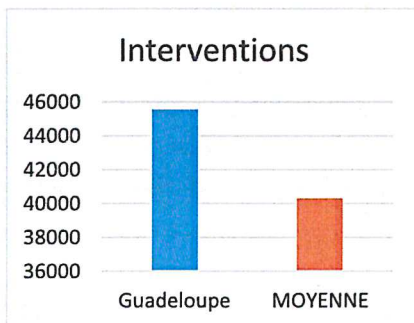
10 rue Georges BIRAS
Parc d'Activités « la Providence »
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes

Rapport de présentation du budget primitif 2026 du SDIS de la Guadeloupe

I- LE CONTEXTE¹

1-1- Une pression opérationnelle hors normes

Le SDIS de la Guadeloupe subit une sollicitation opérationnelle sans équivalent à l'échelle nationale : **environ 10 000 interventions pour 100 000 habitants**, contre 6 500 au niveau national, soit un ratio près du **double de la référence hexagonale**.



Cette sur-sollicitation est le produit de facteurs structurels cumulés : vieillissement de la population, taux de pauvreté de 34 % (contre 15 % dans l'hexagone), niveau de violence élevé, et activité touristique intense générant des secours en montagne et en mer. Elle est également aggravée par le **recul des acteurs privés du transport sanitaire**, qui transfère de facto vers le SDIS des missions relevant du SAMU.

L'engorgement des urgences hospitalières — le CHU et deux autres établissements seulement étant en capacité d'accueillir les victimes — occasionne des **temps d'attente moyens de 5 à 6 heures**, pouvant aller jusqu'à 13 heures. Ces immobilisations coûtent au SDIS **500 000 € par an** en indemnités, carburant et logistique.

Conséquence directe : seulement **50 % des interventions** sont assurées par le CIS compétent (contre une norme de 80 %), les autres étant pris en charge par des centres extérieurs au secteur, avec des délais d'intervention dépassant parfois une heure — comme illustré par les 47 interventions réalisées en 2024 par un VSAV de Petit-Bourg sur le secteur de Saint-François.

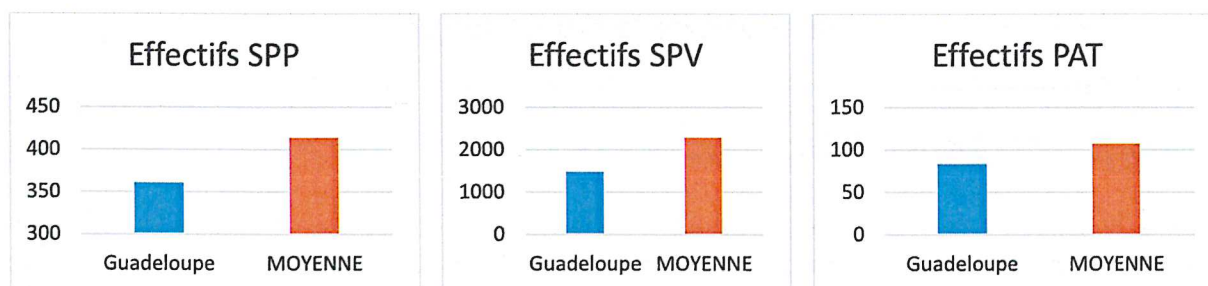
¹ Les graphiques présentés comparent le SDIS de la Guadeloupe à tous les SIS hexagonaux et ultramarins de la même catégorie (catégorie B). Les statistiques sont issues des INSIS édition 2025 (dernière édition publiée) – chiffres 2023.

1-2- Des difficultés structurelles d'effectifs, tant professionnels que volontaires

1-2-1- Sapeurs-pompiers professionnels (SPP)

Le règlement opérationnel impose un **Potentiel Opérationnel Journalier (POJ) de 167 SPP de jour et 140 de nuit**. Or, la moyenne constatée sur 2022-2025 plafonne à **136 à 137 SP en garde de jour**, soit un **déficit structurel de 31 agents quotidiens**.

L'effectif théorique caserné devrait être de **378 SPP** (344 + 10 % d'absentéisme incompressible). L'effectif réel en avril 2026 est de **267 SPP**, révélant un **sous-effectif opérationnel de 111 SPP**, représentant un manque à financer de **6.66 M€**. Par ailleurs, 104 postes permanents (SPP et PATS) ne sont pas pourvus faute de budgétisation.



1-2-2- Sapeurs-pompiers volontaires (SPV)

Pour respecter la directive européenne sur le temps de travail (DETT), la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises recommande de limiter l'activité des SPV à 600 heures/an, ce qui implique un effectif théorique de **2 406 SPV**. Au 31 décembre 2025, le SDIS n'en comptait que **1 627**, soit un déficit de **779 personnes**, représentant un besoin de recrutement estimé à **6,2 M€** à lisser sur plusieurs années.

L'astreinte des SPV, pratique courante dans l'hexagone, reste de surcroît quasi inexistante en Guadeloupe en raison du contexte socio-culturel local.

1-3- Les contraintes spécifiques d'un territoire archipélagique face aux risques majeurs

Le SDIS de la Guadeloupe est le **seul SIS de catégorie B de configuration archipélagique**, exposé à une **pluralité de risques majeurs sans équivalent** : cyclones, séismes, tsunamis, éruptions volcaniques, mouvements de terrain, inondations, risques technologiques (distilleries, Grand Port Maritime, ICPE, dépôts d'hydrocarbures).

Son **isolement géographique** lui interdit de bénéficier des conventions interdépartementales d'assistance mutuelle, contrairement aux SDIS hexagonaux. Le SDIS doit donc être autonome durant les **premières 48 à 72 heures** de tout sinistre majeur, ce qui implique un surdimensionnement permanent en hommes, matériels et compétences².

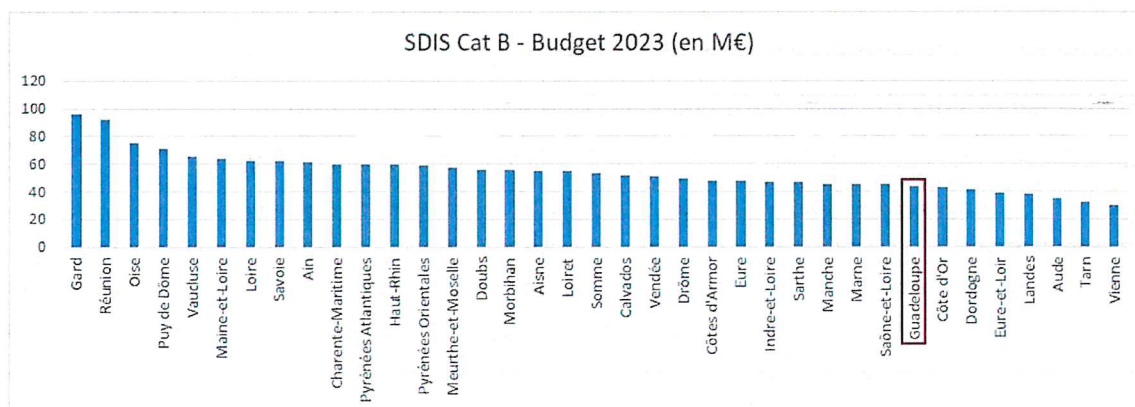
² Ces surdimensionnements, actuellement inexistants, seront déterminés dans le cadre de la révision du règlement opérationnel qui sera arrêté par le Préfet.

La couverture des îles du sud impose de doubler systématiquement les équipements — 2 engins incendie et 2 ambulances par île — chaque fourgon-pompe-tonne représentant environ **350 000 €** et chaque ambulance **120 000 €**. La maintenance de ces matériels est très coûteuse, un simple contrôle technique nécessitant le transport de l'engin vers la Guadeloupe continentale au coût de **5 000 € par véhicule**.

Le climat tropical (humidité, chaleur, sargasses) et la sur-utilisation des véhicules — une ambulance pouvant parcourir **100 000 km en un an** contre 60 000 dans l'hexagone — génèrent une usure accélérée (usure accentuée par le remisage en plein air de nombreux véhicules), un **taux d'indisponibilité des engins de 52 %** et des coûts de maintenance structurellement élevés. La problématique de la disponibilité de l'eau contraint par ailleurs le SDIS à systématiquement **doubler ses premiers engins incendie** pour garantir un volume minimal et **donc doubler le personnel**.

Face aux risques majeurs, le SDIS maintient **16 équipes spécialisées** (sauvetage-déblaiement, risques chimiques, sauvetage aquatique, drones, etc.) mobilisant d'importants crédits de formation, d'entraînement et de maintenance. Enfin, sur 17 CIS, **11 seraient à démolir et reconstruire**, et 6 à rénover, plusieurs ne satisfaisant pas aux normes parasismiques et paracycloniques.

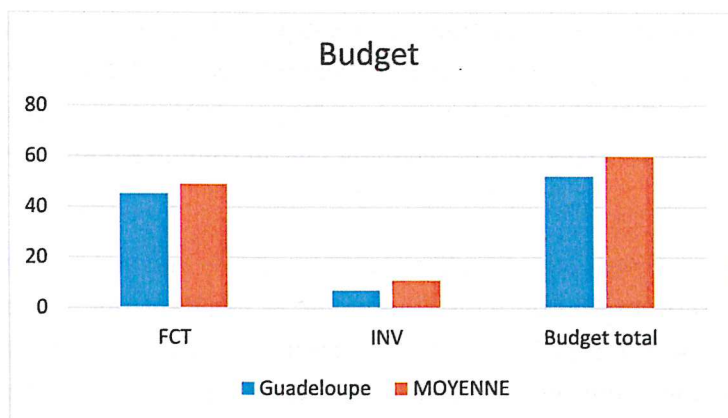
1-4- Une dégradation progressive des équilibres budgétaires



Les recettes du SDIS reposent principalement sur les contributions du bloc communal (plafonnée à l'inflation³, soit **+200 000 € en 2026**) et du Conseil départemental⁴. En l'absence de convention pluriannuelle, pourtant requise par l'article L.1424-35 du CGCT, les besoins structurels n'ont pu être couverts qu'en mobilisant les excédents accumulés.

³ Conformément à l'article L1424-35 du CGCT institué par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

⁴ En moyenne les Conseils départementaux consacrent 5% de leurs dépenses de fonctionnement au budget du SDIS. Rapport IGA 2021 relatif au financement des SIS (point 3.1.1.1, page 48). La contribution du Conseil départemental de la Guadeloupe au budget du SDIS représente 3.69 % de ses dépenses de fonctionnement.



	CAF
Guadeloupe	0%
MOYENNE	4%

1-5- Épuisement des réserves et tensions de trésorerie

La mobilisation progressive des résultats cumulés pour équilibrer les budgets successifs a abouti à **l'épuisement total des réserves du SDIS fin 2025.**

Pour honorer le versement des salaires et indemnités de fin d'année, le SDIS a dû **différer le paiement de certaines cotisations patronales**, désormais reportées sur 2026 avec une **pénalité de 27 000 €.**

Face à cette situation, le SDIS a engagé plusieurs actions correctives : plan de sobriété énergétique, signature d'une nouvelle convention AMU limitant les engagements non urgents (28 janvier 2026), recherche active de subventions européennes et nationales, audit des cotisations sociales et lancement d'une démarche de mécénat d'entreprises.

1-6 Un budget primitif remanié par rapport aux orientations budgétaires du 26 mars 2026

Suite au débat d'orientations budgétaires, différents échanges avec le Conseil Départemental (CD), les maires et les administrateurs du SDIS se sont tenus.

Ils avaient pour finalité d'aboutir à un budget équilibré.

Ceux-ci ont abouti à une subvention complémentaire à la section de fonctionnement s'élevant à 3 millions portant ainsi la contribution du CD à 32 millions d'euros au titre du budget primitif 2026 du SDIS971. Par ailleurs, il a été convenu la poursuite d'un dialogue de gestion structuré et régulier entre le conseil départemental et le SDIS, afin d'assurer un suivi attentif et régulier des équilibres financiers et des besoins opérationnels. Ainsi, dans cette perspective, des ajustements nécessaires pourront être opérés dans le cadre du Budget Supplémentaire et lors de Décisions Modificatives du conseil départemental, dans une logique de co-construction et d'anticipation.

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 49 239 532,68 €.

DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2026		
	BP2025+BS2025+DM1	PROJET DE BUDGET 2026
		Montants
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 614 693,84 €	5 655 000,00 €
012 - PERSONNELS & FRAIS ASSIMILES	40 463 202,22 €	40 244 195,91 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	- €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	199 487,88 €	238 000,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	415 336,06 €	416 000,00 €
67 - CHARGES SPECIFIQUES	- €	
68 - DOTATIONS PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	- €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES	46 692 720,00 €	46 553 195,91 €
042 - OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amortissements)	2 686 336,77 €	2 686 336,77 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 686 336,77 €	2 686 336,77 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	49 379 056,77 €	49 239 532,68 €

1- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le montant de ces charges est quasiment identique à 2025.

Elles traduisent les dépenses nécessaires au fonctionnement courant de l'établissement.

Elles concernent principalement :

- Les dépenses de carburant,
- Les dépenses de maintenance
- Les dépenses de fluides et de médicaments
- Les achats de consommables.

2- Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont le principal poste de dépenses et représentent 87% des dépenses réelles. Ce niveau très élevé, limite fortement les marges de manœuvre de l'établissement.

Celles-ci représentent 40,2 M€ en 2026.

4- Les autres charges d'activités (chapitre 65)

Il convient de noter une hausse modérée liée au paiement de droits d'accès de certains logiciels comme ADELICE, ZEN DSN, OCEAN.

5- Les charges financières (chapitre 66)

Le niveau d'endettement est stabilisé à 416 K€.

6- Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Au titre du BP 2026 et au regard des possibilités budgétaires il n'est pas possible de provisionner des crédits pour l'auto assurance du SDIS relative aux risques dommages aux biens et responsabilité civile.

B- Les recettes de fonctionnement

RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2026		
	BP2025+BS2025+DM1	PROJET DE BUDGET 2026
70 - VENTES PRODUITS FRABRIQUES, PRESTATIONS	3 211 800,00 €	1 829 103,68 €
<i>Produits de service</i>	50 000,00 €	30 000,00 €
<i>Indemnité de substitution (ARS)</i>	481 800,00 €	420 570,00 €
<i>Appui logistique SAMU</i>	100 000,00 €	100 000,00 €
<i>Carences ambulancières</i>	150 000,00 €	200 000,00 €
<i>COM SXM (termine en 2025 sauf MAD)</i>	2 100 000,00 €	1 078 533,68 €
<i>Accise zéro carburants</i>	130 000,00 €	- €
<i>Remboursements défilé</i>	200 000,00 €	- €
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	43 000 420,00 €	46 210 429,00 €
<i>Contribution Département</i>	29 000 000,00 €	32 000 000,00 €
<i>Contribution des Communes</i>	14 000 420,00 €	14 210 429,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	46 212 220,00 €	48 039 532,68 €
042 - OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Subvention Investissement.)	1 105 115,67 €	1 200 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 105 115,67 €	1 200 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	47 317 335,67 €	49 239 532,68 €

1- Les contributions des collectivités

La contribution du Conseil Départemental s'élève à 32 M€. Un effort a été consenti pour un montant complémentaire de 3 M€ venant abonder la contribution récurrente de 29 M€.

La contribution des Communes est de 14,21 M€ soit en augmentation de 1,50 % conformément à l'évolution de l'indice INSEE.

Ces contributions constituent l'essentiel des ressources

2- Les produits des services

Ces produits concernent les services rétribués et ont été réajustés au regard de l'exécution 2025.

3- Les recettes spécifiques

- les carences ambulancières pour un montant de 200 k€
- le maintien des financements appui logistique et ARS (montant en diminution de 61 230 € au profit du STIS de Saint-Martin)
- la mise à disposition d'agents pour le STIS978 pour 1,07 M€.

III- SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Les dépenses d'investissement

DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT- ANNEE 2026		
	BP2025+BS2025+DM1	Projet BP 2026
	Montants	Montants
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	930 925,97 €	10 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 418 001,30 €	1 800 050,18 €
22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION		
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 990 899,98 €	5 374 552,84 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	626 604,00 €	453 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	22 966 431,25 €	7 637 603,02 €
040 - OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Sub.virées au résultat - Production immobilisée)	1 105 115,67 €	1 200 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 105 115,67 €	1 200 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 071 546,92 €	8 837 603,02 €

Les dépenses d'infrastructures constituent le principal poste d'investissement et s'élèvent à 5,37 M€ en 2026. Ce poste reflète la poursuite des opérations de construction avec la livraison du CIS de Marie-Galante prévue en fin d'année 2026.

Parallèlement, un montant de 1,81 M€ a été affecté en matière de maintenance du patrimoine, de mise à niveau technique (toitures, climatisation, réseaux) et d'adaptation aux enjeux environnementaux. Dont :

- des dépenses de pharmacie à 64 k€ pour les équipements médicaux
- INSARAG pour un montant de 130 k€

Remboursement de capital

Le remboursement de capital a été ramené sur un semestre faute de crédits alloués et s'élève à 453 k€.

B- Les recettes d'investissement

RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT- ANNEE 2026		
	BP2025+BS2025+DM1	Projet BP 2026
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 586 157,82 €	5 551 266,25 €
<i>Subvention CD d'équipement</i>		1 000 000,00 €
<i>PSA CD</i>		
<i>Subvention simulateur de feux réels</i>		
<i>Subvention FPRNM divers plan bâtimentaire</i>		
<i>Subventions initiales CD FPRNM (Opérations Pointe-Noire (PN) et Marie-Galante(MG))</i>		1 500 000,00 €
<i>Subvention initiale DEAL-FPRNM OP PN</i>		1 264 800,00 €
<i>Subvention initiale DEAL-FPRNM OP MG</i>		1 174 257,00 €
<i>Subvention FEDER MG GPE011364</i>		50 160,35 €
<i>Subvention FEDER MG GPE008483</i>		203 305,90 €
<i>Subvention FPRNM Plan Batimentaire reconstructions</i>		
<i>Office de l'eau cuves</i>		120 000,00 €
<i>Office de l'eau - Réhabilitation d'un séparateur hydrocarbures</i>		43 543,00 €
<i>DETR Sainte -Rose</i>		100 000,00 €
<i>DETR Port Louis</i>		95 200,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 000 000,00 €	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS (FCTVA)	829 609,72 €	600 000,00 €
001- Solde d'exécution	5 969 442,61 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		6 151 266,25 €
040 - OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (Amortissements)	2 686 336,77 €	2 686 336,77 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 071 546,92 €	8 837 603,02 €

Au titre du budget primitif 2026, les recettes d'investissement du SDIS s'établissent à 8 837 603,02 €.

Cette dynamique repose notamment sur la subvention d'équipement du Conseil départemental, maintenue à hauteur de 1 M€, ainsi que sur les financements liés au FPRNM, dont les montants évoluent sensiblement. Ainsi, la subvention du Conseil départemental au titre de ce dispositif est de 1 500 000 € en 2026.

Une diversification des ressources contrastée selon les dispositifs

Les financements européens font leur apparition en 2026, avec des notifications FEDER à hauteur de 253 466,25 €, inexistantes en 2025, traduisant ainsi une évolution positive dans la recherche de diversification des ressources.

Les concours spécifiques évoluent également de manière différenciée : la participation de l'Office de l'eau s'élève à 120 000 € (phase 2 de l'opération de déploiement des cuves dans les CIS), tandis que de nouvelles opérations sont financées à hauteur de 43 543 € correspondant à la réhabilitation du séparateur d'hydrocarbures.

Concernant le FCTVA, celui-ci enregistre également une baisse, passant de 829 609,72 € à 600 000 € (-27,7 %).

Enfin, il convient de souligner la disparition du recours à l'emprunt, qui s'élevait à 3 M€ en 2025, traduisant un désendettement volontaire mais réduisant les marges d'investissement. Pour rappel, compte tenu de sa CAF, il est difficilement envisageable de faire appel à l'emprunt pour cet exercice.

IV- MONTANT GLOBAL DU BUDGET PRIMITIF 2026

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	49 239 532,68 €	49 239 532,68 €
Section d'investissement	8 837 603,02 €	8 837 603,02 €
Total BP 2026	58 077 135,70 €	58 077 135,70 €

Le montant global du budget primitif 2026 du SDIS971 s'élève à **58 077 135,70 €**.

V- EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2026

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	49 239 532,68 €	8 837 603,02 €
Recettes	49 239 532,68 €	8 837 603,02 €
Equilibre/déséquilibre	0	0

Conclusion :

Afin de permettre au SDIS de la Guadeloupe de poursuivre ses missions et d'améliorer sa situation financière, le Président du Conseil d'administration a validé le plan d'actions proposé par le nouveau Directeur départemental consistant à :

- Poursuivre les mesures débutées depuis l'an dernier et bénéfiques au SDIS 971 : finalisation du SDACR – révision du RO, du RDDECI ...
- Réaliser un audit RH – GF de manière à bien identifier les points à améliorer,
- Finaliser le projet de BP 2026, avec pour la contribution du CD le strict nécessaire pour tenir le SDIS à flot,
- Réviser l'organigramme du SDIS afin de prendre en compte la création de sous-directions et procéder si nécessaire à quelques réajustements au sein de certains groupements,
- Organiser les assises du volontariat d'ici les grandes vacances 2026, de manière à élaborer un plan d'action volontariat pour les 3 années à venir,
- **Mettre en place un comité des financeurs du SDIS 971, composé des membres suivants : Préfet – PCD – PCA – Prdt EPCI – Maire – DDSIS,**

- **Elaborer d'ici la fin 2026 un projet politique départementale de sécurité civile en Guadeloupe 2027-2029, en étroite collaboration avec le Préfet, le Conseil départemental et les communes.**